



COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX

CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-MARTIN VALMEROUX**

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 octobre 2020 à 20h30

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
M. Nasreddine DRIDI
M. Michel DELMAS,
Mme Catherine DUFFAY,
M. André GASTON,
M. Olivier CHÂTEAU,
Mme Cécile BADUEL
M. Gabriel RIEU
Mme Élise LAJARRIGE

Excusés :

Mme Marlène BILLOUX
M. Philippe RAVIT,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
Mme Yvette MARTIN,
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN,

L'an deux mille vingt, le Vendredi 9 octobre 2020, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 5 octobre 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h30.

Les conseillers présents, au nombre de 9 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

- 1 – Changement d'affectation de locaux communaux - Centre équestre – Suppression du gîte d'étape et transformation en pièce d'accueil sans locaux de sommeil
- 2 – Changement d'affectation de locaux communaux - Ancienne mairie de St Rémy de Salers – Transformation de deux appartements locatifs en deux gîtes communaux
- 3 – Travaux – Fossés de protection au forage de Salles
- 4 – Travaux – Parking route de Fontanges
- 5 – Travaux – Réparation de réseaux (tampons) sur la route CD 922
- 6 – Travaux – Possibilité de pose d'abribus
- 7- Services techniques – Achat d'un véhicule (camion)
- 8 – Commission communale des impôts directs – Désignation des membres
- 9 – Assurances statutaires
- 10 – Contrat de maintenance logiciel bibliothèque
- 11 – Dégrèvement de loyer (- 3 mois : Centre équestre et camping – Pandémie COVID)
- 12 – Questions diverses

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et indique que la majorité des conseillers excusés ont indiqué vouloir limiter les risques de contact éventuel avec des personnes fragiles vis-à-vis de la pandémie COVID-19. Il demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter l'attribution du forfait communal de fonctionnement de l'école privée St Joseph à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte

1 - Questions diverses – Début de séance

Présentation Réseau ASALEE

Monsieur le maire présente l'infirmière intervenant actuellement sur la maison de santé pour le réseau ASALEE et lui laisse la parole. Celle-ci présente son association, qui existe depuis 2004, soutenue et financée par l'État. Il s'agit d'infirmières coopérant avec le médecin traitant et le patient, pour une prise en charge globale de la maladie, en particulier les maladies chroniques (diabète, troubles cognitifs, accompagnement des enfants surpoids et obésité, sevrage tabac, éducation à l'auto mesure de la tension...). Le but est de faire de l'éducation thérapeutique, et d'aider les médecins traitants, dont la surcharge de travail ne permet plus d'effectuer cette fonction. L'intervention de l'infirmière ASALEE est gratuite pour les patients mais il est demandé aux communes ayant une maison médicale de mettre, si possible, un bureau à la disposition de l'infirmière.

Monsieur le maire propose de mettre un bureau à disposition de l'infirmière ASALEE pour une participation financière de 2 jours par semaine.

2 – Changement d’affectation de locaux communaux - Centre équestre – Suppression du gîte d’étape et transformation en pièce d’accueil sans locaux de sommeil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des discussions avec Mr DRUBAY, locataire du centre équestre de la Maronne et les services de l’État en charge des commissions de sécurité, il y aurait lieu de transformer l’actuel gîte d’étape -très peu utilisé- en pièce d’accueil et de détente pour les cavaliers de type « club house »

Cette suppression des locaux de sommeil permettrait de créer l’espace convivial qui manque à la structure et de supprimer l’alarme incendie actuellement défectueuse

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants,

APPROUVE ce changement d’affectation,

AUTORISE M. le maire à procéder au changement de catégorie d’ERP du centre équestre auprès des services de l’État et de signer tout document à cet effet

3 – Changement d’affectation de locaux communaux - Ancienne mairie de St Rémy de Salers – Transformation de deux appartements locatifs en deux gîtes communaux

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu’il serait intéressant pour la commune de transformer les deux appartements créés à l’ancienne école de St Rémy en deux gîtes communaux. En effet, il est souvent difficile de louer à l’année le plus grand des appartements. La transformation de ces deux appartements en en gîtes permettrait de constituer, en plus de l’offre individuelle, avec les 2 autres gîtes communaux existant déjà sur St Rémy (ancien presbytère) une offre collective qui pourrait intéresser des groupes, associations, comités d’entreprise... Par ailleurs, le revenu financier qui pourrait être généré grâce à ce changement semble positif.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants,

APPROUVE ce changement d’affectation,

AUTORISE M. le maire à procéder au changement d’affectation des locaux et de signer tout document à cet effet

4 – Travaux – Fossés de protection au forage de Salles

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires à proximité du forage de Salles où le fossé, qui n’a pas été curé depuis plusieurs années, ne permet plus l’évacuation et entraîne une stagnation des eaux qui pourrait être source de pollution.

Il présente au Conseil Municipal deux devis :

- l’un de la SARL GASQUET qui propose le curage du fossé pour la somme de 3 260€ HT
- l’autre de la SARL LACOMBE Frères qui propose - en plus du nettoyage du fossé - un nettoyage de l’accès à la rivière pour permettre une meilleure évacuation et la réalisation d’un enrochement sur 50m linéaires pour la somme de 9 276 € HT dont 5 040 € HT d’enrochement.

Monsieur le maire propose de choisir la solution présentée par l’entreprise LACOMBE mais sans réalisation de l’enrochement pour la somme de 4 236 € HT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants,